Association canadienne des concepteurs pédagogiques
Canadian Association of Instructional Designers

ACCP-CAID HISTORIQUE

En mai 2009, la conceptrice pédagogique (CP) Carolle Roy assiste au congrès du Réseau canadien pour l'innovation en éducation (RCIE), à Ottawa. Comme il arrive habituellement dans ce genre d'événements, elle y rencontre de nouvelles personnes, souvent des concepteurs et des conceptrices pédagogiques, et elle revoit des collègues qu'elle avait côtoyés dans différents contextes.

De ses conversations avec d'autres CP se dégage un genre de malaise, pas nécessairement toujours clairement formulé, mais une sorte d'irritant, bien présent néanmoins. Elle ne se souvient plus exactement comment elle aborde le sujet, mais il suffit parfois d'un mot pour que son interlocuteur s'ouvre et que surgissent des faits vécus comme : « La CP avec qui je travaille n'a pas de formation, alors elle vient constamment me voir pour avoir des renseignements » ; « Ma belle-sœur (ou ma cousine, ou mon amie, etc.) vient de s'improviser CP et se fie sur moi pour que son travail soit bien fait, ce qui fait qu'en réalité, c'est moi qui fait son travail et elle qui reçoit le salaire » ; « Un de mes collègues est sans formation, mais il est très habile et réussit à embobiner la patronne et à faire accepter ses idées pédagogiques qui n'ont souvent aucun fondement » ; « C'est tellement pénible de travailler avec tel professeur universitaire, il ne reconnait pas nos compétences et les patrons ne font pas plus la différence puisqu'ils ne connaissent pas la conception pédagogique non plus ».

Ces idées et ces impressions ont mijoté. Elles faisaient écho à plusieurs de ses propres réflexions qui s'étaient accumulées au cours des années et des expériences. Tous ces témoignages révélaient un problème dans la profession, lequel était étroitement lié, entre autres, à la non-reconnaissance du domaine comme étant une spécialité. Carolle Roy en est donc venue à se dire que la seule façon de contrer ce problème était de regrouper les CP. Elle ne savait pas comment, mais elle était convaincue que c'était seulement en groupe qu'on pouvait faire avancer les choses.

Carolle Roy commence donc à scruter les sites Web des universités canadiennes à la recherche des concepteurs et des conceptrices pédagogiques. La tâche n'est pas facile, d'abord parce que les CP ne sont pas toujours visibles dans une section ou un répertoire particulier, et parce que, comme on le sait, les titres changent d'un établissement à l'autre. Dès le départ, elle veut réunir des CP provenant de toutes les provinces canadiennes, peut-être parce qu'elle demeure à Winnipeg à l'époque, mais surtout pour

trois raisons : d'abord, les CP sont très souvent isolés, car peu d'établissements ont de grandes équipes de CP; ensuite, même s'il s'agit de la même profession, les influences sont différentes en anglais et en français, et les deux peuvent profiter des points de vue de l'autre et enfin, peu importe où on exerce cette profession, les problématiques et, par conséquent, les contextes de travail, sont très semblables à travers le pays.

Le 10 juin 2009, elle envoie donc une lettre d'invitation aux quelque 58 personnes qu'elle avait recensées sur Internet. Le message invitait toutes les personnes intéressées à participer à une rencontre virtuelle dans le but de former une association. Rien de moins.

Vingt-deux personnes lui confirment leur intérêt. Après quelques échanges, la date du **26 novembre 2009** est arrêtée et, grâce à Claude Potvin de l'Université Laval, on utilise la plateforme Elluminate pour les échanges. De plus, Carolle réussit à obtenir les services d'un ami interprète, de sorte que la conversation peut se dérouler dans les deux langues sans problèmes.

Lors de cette rencontre, après que tous les participants se sont présentés, Carolle demande à tous de répondre à la question suivante : « Êtes-vous d'accord pour former une association ? ». À cette question, 64 % sont en faveur, 36 % ne répondent pas et personne ne se prononce contre.

Or, pendant que le vote se tient, une discussion s'amorce. Beaucoup de sujets sont abordés et plusieurs suggestions sont formulées, notamment pour régler la question de la confusion qui règne dans la terminologie décrivant la fonction de CP. En effet, il existe diverses appellations pour désigner la fonction sans savoir si celles-ci décrivent des réalités diverses ou non. Les discussions révèlent également que les personnes présentes ont un net intérêt pour l'échange, le partage, le réseautage.

À la suite de ces discussions, les décisions suivantes sont prises :

1. Se donner d'abord un lieu d'échanges : Marc Couture met en place un site Ning dans lequel tous peuvent déposer des contenus et participer à des échanges par les différents outils qu'on y trouve.
2. Donner au groupe un nom provisoire : les participants sont invités à transmettre leurs suggestions à Carolle Roy pour qu'elle les présente dans Doodle en vue d'un vote. On estime qu' une appellation « bilingue » ou facilement traduisible serait préférable. En plus de *concepteur pédagogique*, les appellations suivantes ont été proposées :

conseiller en formation, technopédagogue, conseiller pédagogique, communauté d'échange technopédagogique.

3. Constituer une liste de noms avec les champs d'expertise et d'intérêt de celles et ceux qui aimeraient échanger en groupe restreint.

Quelques mois plus tard, les organisateurs doivent se rendre à l'évidence que les outils d'échange mis en place ne sont pas utilisés. Malgré tout, dans les courriels que Carolle Roy reçoit, l'intérêt pour une association professionnelle est manifeste.

En juillet 2010, Carolle fait parvenir un compte-rendu de la rencontre et un bilan de la période d'essai à tous les participants et les participantes et les invite à se joindre à elle pour former un comité pour mettre en place une association de « C ».

Jill Campbell de l'Assiniboine Commnity College, Éric Chamberland de l'Université de Sherbrooke et Brigitte Belzile de l'Université Laval répondent à l'appel et deviennent avec Carolle Roy les membres fondateurs. Ces quatre personnes rédigent ensemble **les statuts et règlements** de la nouvelle association, définissent sa mission et ses buts, conçoivent le modèle d'agrément et le processus d'adhésion, et mettent en place toute la structure de gouvernance de ce qui deviendra l'ACCP-CAID.

Le comité estime à ce moment que le terme « concepteur pédagogique » était le plus juste et le plus descriptif de la fonction de concepteur de formation. L'autre appellation en concurrence, « conseiller pédagogique », ne correspond pas, selon lui, à la même fonction et fait davantage référence au service conseil en pédagogie. De plus, il transmet l'idée d'être en retrait du champ d'intervention direct et contribue à dévaluer le travail du concepteur pédagogique et à réduire l'importance de son statut dans le processus d'élaboration.

Dès les débuts, il est évident pour les quatre fondateurs que les membres seront agréés et que cela impliquera de détenir une formation de deuxième cycle en conception pédagogique. L'enjeu est de déterminer ce que cette formation devait être. Ils consultent alors des experts du domaine au niveau national et international. Soulignons que les personnes consultées leur répondent toutes rapidement, qu'elles soient de l'Australie, de l'Angleterre, des États-Unis ou du Canada, et disent toutes appuyer leur initiative.

Le modèle d'agrément est longuement discuté, car il s'agit du cœur du projet d'association. En plus des experts, les membres fondateurs consultent des sites, effectuent des recherches et réfléchissent beaucoup. Il leur paraît assez

évident que les compétences établies par l'International Board of Standards for Training, Performance and Instruction (IBSTPI) doit leur servir de modèle. C'est d'ailleurs ce document que plusieurs organismes utilisent comme base pour concevoir leurs référentiels de compétences, comme le fait l'American Society for training and development (ASTD) ainsi que la Canadian Society for training and development (CSTD). Les membres fondateurs élaborent le *Référentiel de compétences des concepteurs pédagogiques* de l'ACCP-CAID à partir de la liste des compétences de l'IBSTPI, en y apportant les ajustements nécessaires pour qu'il soit plus conforme aux réalités canadiennes.

Une fois le modèle d'agrément établi, il faut prévoir les processus entourant les demandes d'adhésion, notamment l'évaluation des demandes d'adhésion, les frais d'adhésion et la cotisation annuelle. Ce sont sans doute les frais qui ont été, et qui restent, les plus difficiles à établir. L'Association est sans but lucratif, mais comment établir le montant optimal de la cotisation afin que l'Association survive et se développe ? Et comment déterminer les montants relatifs à la demande d'admission et à l'adhésion afin que ceux-ci soient assez élevés pour que les personnes candidates maintiennent leur intérêt à poursuivre leur démarche d'adhésion ? Le seuil minimum a été déterminé à partir de l'expérience personnelle de chaque membre du conseil fondateur, mais cette question reste d'actualité.

Le modèle d'agrément prévoit deux voies d'agrément : l'agrément fondé sur la formation universitaire et l'agrément fondé sur les compétences. Il était très évident pour le comité fondateur que ses membres n'étaient pas et ne sont toujours pas qualifiés pour « juger » de l'acquisition d'une compétence. Il fallait donc pouvoir « constater » formellement que les candidates et les candidats avaient acquis ces compétences.

Pour **la voie d'agrément fondé sur la formation universitaire**, les preuves devaient donc venir des crédits universitaires obtenus. Or, puisqu'il existe très peu (même pas du tout selon les époques) de diplôme de deuxième cycle en « conception pédagogique », il était impossible (et il reste difficile) de demander aux personnes candidates de fournir un diplôme de deuxième cycle en conception pédagogique. La solution fut donc de demander les relevés de notes qui attestent des cours qui ont été suivis, peu importe le diplôme obtenu. L'ensemble des compétences présentes dans le *Référentiel de compétences des concepteurs pédagogiques* de l'ACCP-CAID doit donc avoir été acquis, mais il est possible de les acquérir dans différents programmes, pourvu qu'il s'agisse d'un programme de deuxième cycle.

La mise en place de **la voie d'agrément fondé sur les compétences** a demandé plus de temps. Pendant l'été 2012, et devant le besoin constaté, des démarches ont été entreprises pour compléter notre modèle d'agrément fondé sur la formation universitaire en mettant en place un processus d'agrément fondé sur les compétences par l'entremise de la Canadian Society for Training and Development (CSTD). Après quelques rencontres avec la CSTD et avoir vérifié leur option « Certified Training and Development Professional (CTDP) » avec l'option « Designing Training » comme démonstration de compétences, cette option est désormais offerte aux candidats n'ayant pas de formation universitaire. Cet organisme utilise également la liste des compétences de l'IBSTPI pour ses évaluations. Enfin, le comité a établi que pour obtenir une reconnaissance de leur expérience, les candidats et les candidates devaient avoir au préalable obtenu la certification de la Canadian Society for training and development (CSTD), un organisme canadien spécialisé dans la reconnaissance des acquis dans le domaine de l'enseignement.

À la fin de l'été 2011, le site Web est mis en place avec Joomla. Le modèle d'agrément et le processus d'adhésion définitifs sont fixés. Les travaux du comité fondateur se poursuivent. On reformule plusieurs versions des règlements internes, du modèle d'agrément, du processus d'adhésion pour en arriver à établir les modalités de fonctionnement de l'association.

Le 15 septembre 2011, la création de l'ACCP-CAID est annoncée dans les différents réseaux institutionnels de formation canadiens.

Le 2 octobre 2011, un courriel est envoyé aux participants et aux participantes de la rencontre du 26 novembre 2009 pour leur annoncer la création du comité fondateur et les inviter à remplir un sondage visant à connaître les besoins des CP.

Une demande d'incorporation est enfin envoyée à Corporations Canada et **le 23 septembre 2011**, l'ACCP-CAID reçoit ses lettres patentes et **existe sur le plan juridique**. Le comité est enfin prêt à lancer les invitations pour adhérer à l'Association.

Vient ensuite la question des activités à offrir. La formule des ateliers est conçue à partir des commentaires recueillis dans le sondage du 2 octobre. Pour l'ACCP-CAID, il est toujours très important de pouvoir offrir ces activités, car cela correspond à sa mission, qui est de contribuer au progrès de la conception pédagogique par la réflexion, la recherche, la diffusion de l'information, le perfectionnement, la promotion, les échanges, les rencontres, les colloques, les congrès, etc. Le premier **atelier** a lieu le **8 juin 2012**.

Rappelons que, déjà, des services d'interprétation vers l'anglais sont offerts aux participants et aux participantes.

Au cours de **l'été 2012**, le site Web est transféré vers une programmation php et un outil de liste d'envoi est installé pour l'ACCP-CAID. Par ailleurs, les Règlements administratifs doivent être revus et modifiés pour se conformer à la nouvelle *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. Le certificat de prorogation est obtenu le 15 mars 2013.

En 2013, c'est le lancement des **Classes de maître**. Au début, ces classes sont offertes à la suite d'une demande, mais devant leur popularité, on élabore un calendrier plus étoffé pour proposer des classes de maître qui tiennent compte de l'évolution rapide du domaine.

En 2014, nous lançons l'activité **Tous pour un**. La première séance se tient le 7 mai 2014.

Dans les mois et les années qui suivent, les divers conseils d'administration ne ménagent pas les efforts pour faire connaître et rayonner l'association. Citons, à titre d'exemple, une entente de collaboration conclue avec le RCIÉ. Une campagne de sensibilisation est menée auprès des employeurs canadiens pour les inciter à considérer positivement la candidature des conceptrices et concepteurs pédagogiques agréés. Une lettre de sensibilisation est envoyée à tous les directeurs de départements de technologie éducative et à tous les services technologiques de toutes les universités du Canada qui avaient été contactés précédemment.

Entre 2015 et 2020, l'ACCP-CAID gagne en visibilité et voit le nombre de ses membres augmenter régulièrement pour atteindre un sommet de 90 membres vers 2020. La pandémie de COVID-19 et des changements successifs au sein du conseil d'administration ont toutefois ralenti ses activités.

En janvier 2024, l'Association fait un retour en force avec la relance des Classes de maître, des Ateliers et des Tous pour un, auxquels on ajoute deux nouveaux types d'événements : les **Panels** et les **Places publiques**. La programmation annuelle propose un événement tous les mois.

En mars 2024, l'embauche d'un agent de développement – Communications et réseaux sociaux vient assurer une meilleure visibilité à l'ACCP-CAID. Le site Web est revu afin de le rendre plus optimal et attrayant, et des démarches sont entreprises pour en revoir la configuration afin d'offrir une expérience de navigation plus moderne et fluide pour les utilisateurs.

En 2024-2025, l'ACCP-CAID prévoit un grand virage vers un renouvellement de ses pratiques de gouvernance et la gestion de ses opérations. Des initiatives sont entreprises pour consolider les tâches courantes et automatiser plusieurs processus de gestion. Des démarches sont initiées pour améliorer le financement de l'Association afin de poursuivre la tenue de ses activités ainsi que le réseautage professionnel, et surtout jouir d'une plus grande marge de manœuvre face aux enjeux de développement qui l'attendent.

L'ACCP-CAID a toujours compté sur la force de ses membres et continue de le faire!

Le conseil d'administration de l'ACCP-CAID

Liste des membres ayant fait partie du conseil d'administration de 2011 à 2025

Président - présidente

Carolle Roy, fondatrice, présidente (2011-2020; 2020 - 2021)
Anastassiya Yudintseva, présidente (2020)
Aigerim Shilibekova, présidente (2021-2022)
Nathan Walsh, président (2022-2023)
Marcelle Parr, présidente (2024-2025)

Vice-président – vice-présidente

Katrin Beker, vice-présidente (2013-2019)
Anastassiya Yudintseva, vice-présidente (2019-2020)
Éric Tremblay, vice-président (2020)
Aigerim Shilibekova, vice-présidente (2020-2121)
Jocelyn Nadeau, vice-président (2021)
Nathan Walsh , vice-président (2021-2022)
Marcelle Parr, vice-présidente (2023-2024)
Jordan Epp, vice-président (2024-2025)

Secrétaire

Brigitte Belzile, fondatrice, secrétaire (2011-2014)

Linda Perschonke, secrétaire (2014-2015)

Iris Maria Perez, secrétaire (2015-2018)

Daniel Gadoury, secrétaire (2019-2020)

Cheikh OuldMoulaye, secrétaire (2020)

Katrin Beker, secrétaire (2020- 2022)

Marie-Noelle Marineau, secrétaire (2023-2025)

Trésorier – trésorière

Éric Chamberland, fondateur, trésorier (2011-2012)

Hélène Lalancette, trésorière (2012-2017)

Marcelle Parr, trésorière (2017-2021)

Katrin Beker, trésorière (2020- 2025)

Administrateur de réseaux et des technologies - administratrice de réseaux et des technologies

JR Dingwall, administrateur de réseaux et des technologies (2020-2022)

Ken Monroe, administrateur de réseaux et des technologies (2022-2023)

Gestionnaire des ateliers et des classes de maître

Carole Dejoanisse, Gestionnaire des ateliers et des classes de maître (2022-2023)

Conseiller – conseillère

Jill Campbell, fondatrice, conseillère (2011-2014)

Jocelyn Nadeau, conseiller (2014-2018)

Daniel Genest, conseiller (2015-2017)

Patrick Payne, conseiller (2017-2021)

Anastassiya Yudintseva, conseillère (2014-2019)

Diana Quirk, conseillère (2018-2019)

JR Dingwall, conseiller (2018-2020) (2022-2023)

Éric Tremblay, conseiller (2020-2021)

Carole Dejoanisse, conseillère (2020-2021)
Ken Monroe, conseiller (2022-2022)
Meghana Harinath, conseillère (2022-2023)
Carolle Roy, fondatrice, conseillère (2023-2025)
Brittany McRae, conseillère (2023-2025)
Alice Fomen, conseillère (2023-2025)
Pierre Célestin Taptue, conseiller (2024-2025)
Huguette Jean-François, conseillère (2024-2025)